SARL A.C.S.E.P

SARL au capital Social de 10 000 Euros

Siège Social : 91, Rue de Bucarest

13 300 SALON DE PROVENCE

RCS Salon de Provence : 492 197 959 00017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2010

L'an Deux Mille Dix et le premier octobre à Dix Sept heures, les associés se sont réunis au Siège de la Société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- M. PUHARRE Thierry — porteur de 46 parts
- M. MER Pascal — porteur de 27 parts
- M. LANOIX Medy — porteur de 27 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur M. PUHARRE Thierry, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Changement d'adresse des gérants,
- adjonction d'activité,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de SALON DE PROVENCE (13300) au 91 Rue de BUCAREST, à AIX en PROVENCE CEDEX 3 (13857), PARC CEZANNE 1, BATIMENT A , 380 AVENUE ARCHIMEDE, à compter du 01/10/2010.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article N° 4 des statuts :

Article 4 - Siège
Le siège social est fixé au Lieu-dit les Gabins à : PARC CEZANNE 1
BATIMENT A
380 AVENUE ARCHIMEDE
13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Le reste de l'article est inchangé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte des nouvelles adresses des gérants, à savoir :
Pour Monsieur PUHARRE Thierry, 1407 Route de SAINT CANNAT 13840 ROGNES,
Pour Monsieur LANOIX Médy 85 rue des CADES 30210 SAINT BONNET DU GARD,
Et pour Monsieur MER Pascal 20 Rue des Bocheteries LES Maison MOTTIER 28410 LES LOGES ABONDANT.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'ajouter l'activité de formation à l'objet social de la société. Et en conséquence modifie l'article N°3 des statuts, comme suit :

ARTICLE 3 – OBJET

La société a pour objet en France et dans tous pays :
- *Autre activité de réalisation de logiciels*
- *Formation*

Le reste de l'article reste inchangé.

CINQUIEME RESOLUTION

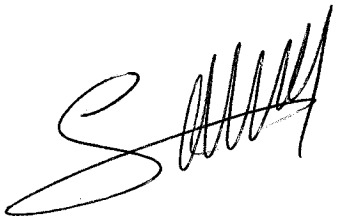
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

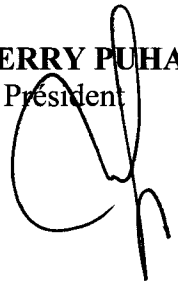
CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

M. THIERRY PUHARRE
Président





M.